



MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFGSO 2, DFGSO 3

DFGSO : Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques.

DFGSO 1 correspond à la première année commune aux études de santé (PACES).

DFGSO 2 et 3 correspondent à la 2^e et à la 3^e année des études en vue du diplôme d'état de Docteur en chirurgie dentaire.

REFERENCES : Arrêté du 22 mars 2011 relatif aux régimes des études en vue du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO).

Arrêté licence du 22 janvier 2014 et du 30 juillet 2018

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 - Chaque année d'études comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est représentative de l'acquisition d'un socle de connaissances et compétences pouvant être fractionnées par discipline ou matière.

2 - Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation.

3 - Deux sessions d'évaluations par semestre peuvent être organisées pour les contrôles terminaux présentiel ou à distance. En application du principe de seconde chance, pour les évaluations terminales écrites, La première « session » porte le nom de session initiale et la deuxième « session » porte le nom de « session de seconde chance ». Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques et des stages.

La session initiale se déroule à la fin de chaque semestre. Le principe de seconde chance pour les examens non terminaux (CC) ne peut avoir lieu entre la date de convocation aux examens terminaux et la date de début des épreuves terminales.

4 - L'assiduité aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 15 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.

5 - Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales, elles peuvent figurer dans le contrat de Réussite en Licence de l'étudiant.

6 - En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un évènement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, des travaux pratiques, peut être revu et adapté. Les épreuves d'évaluation des connaissances sont alors adaptées à ce nouveau programme.

2- ORGANISATON ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION

A -Epreuves écrites en présentiel, session initiale et seconde chance

- 1 – Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation au procès-verbal d'examen.
- 2 – Pour les épreuves écrites et terminales, une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) ou autre plateforme numérique d'évaluation est possible.
- 3 – La publication du calendrier des épreuves, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.
- 4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
- 5 – Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 6 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
- 7 – Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.
La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements.....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.
- 8 – Pour les Evaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 9 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
- 10 – Arrivée tardive : aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 11 – Sortie définitive de la salle d'examen : les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.
Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

A- Examens numérisés ou à distance :

Ces examens peuvent être mis en place sur une plate-forme numérique à partir de la salle informatique de la faculté.

Ils peuvent concerner tous les types de contrôles (CT, CC,...) en session initiale et seconde chance.

L'organisation des examens numérisés ou à distance tient compte de manière obligatoire de la charte des examens de l'université et du présent règlement des examens de la Faculté.

B – Epreuves orales, contrôle continu

Les modalités des contrôles continus et réguliers des connaissances et des examens oraux sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois de l'année universitaire ainsi que les modalités de la mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.

Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours, Magistral, Dirigé ou Pratique.

Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (*Voir règlement de l'UE*).

Une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible aux dates indiquées par l'enseignant responsable de l'enseignement.

L'évaluation sur simulateurs virtuels peut venir en complément de l'évaluation des UE de Travaux Pratiques.

Les notes ou évaluations en contrôle continu font l'objet d'une diffusion auprès des étudiants directement par l'enseignant, la traçabilité de cette diffusion incombe à l'enseignant.

La dernière note de contrôle continu doit être donnée à l'étudiant avant les épreuves écrites de la session initiale et de seconde chance.

C – Stages hors odontologie

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1).

3- CONDITIONS D'ADMISSION

Règles de validation d'une UE

- Les UE d'enseignement librement choisies, de travaux pratiques et de stage doivent être validées.
- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière constitutive de l'UE.
- Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

Validation de la session initiale d'évaluations

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en session de seconde chance les matières de l'UE non validées ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

Validation de la session d'évaluations de seconde chance

L'étudiant a validé la session d'évaluation de seconde chance s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 3 et 4 pour le DFGSO 2, les semestres 5 et 6 pour le DFGSO 3.

Redoublement ou triplement

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.



UE	Nom	E / Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 2.3.1 conservable	Compétences Tissus & Systèmes Biologiques Normaux	E.1. Biochimie	1,5	CC	1,5
		E.2. Histologie-Embryologie	1,5	CC	1,5
		E.3. Histologie-Embryologie TP	1	1h	1
UE 2.3.2 conservable	Compétences Anatomie & Physiologie Oro-Faciales Normales	E.1. Anatomie tête et cou	1,5	1h	1,5
		E.2. Physiologie orale	1,5	1h	1,5
		E.3. Anatomie pathologique-Oncologie	1	1h	1
UE 2.3.3 conservable	Compétences Linguistiques -	E.1. Anglais	1	CC	1
UE 2.3.4 conservable	Compétences Numériques - Préparation PIX	E.1. Informatique	1	CC	1
UE 2.3.5 conservable	Compétences Méthodologie & Recherche Scientifique	E.1. Bases fondamentales en Recherche scientifique-Statistiques et modélisation	1	0h45 Quizz box	1
UE 2.3.6 conservable	Compétences Théoriques Réhabilitation Orale	E.1. Odontologie conservatrice et endodontique	2,5	1h30	2,5
		E.2. Prothèses	2,5	1h30	2,5
		E.3. Biomatériaux	1	1h	1
UE 2.3.7 conservable	Compétences Anatomie Morphologie & Imagerie Dentaire	E.1. TP Morphologie Dentaire E.2. TP Anatomie Dentaire tête et cou	Validation	CC	0,5 0,5
		E.3.-Certification Radioprotection des patients 1	Validation	CC	1
UE 2.3.8	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Odontologie Restauratrice -Endodontie	E.1. TP. Odontologie restauratrice	Validation	CC	1,5
		E.2. TP Odontologie endodontique	Validation	CC	1,5
UE 2.3.9	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Prothèses	E.1. TP. Prothèse amovible partielle	Validation	CC	1,5
		E.2. TP Prothèse fixée	Validation	CC	1,5
UE 2.3.10 conservable	Compétences Soins Infirmiers	E.1. Stage Infirmier	Validation	Stages	1
UE 2.3.11 conservable	Compétences AFGSU Niveau 1	E.1. AFGSU	Validation	Séminaires	1
UE 2.3.12 conservable	Enseignement de libre choix 1	E.1.	Validation		3
Total					30

Colonne « durée examen » si indication horaire=
Contrôle terminal



UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 2.4.1 conservable	Compétences Systèmes Biologiques	E.1. Physiologie Médicale	1	1h	1
		E.2. Hématologie	1,5	CC	1,5
UE 2.4.2 conservable	Compétences Environnements biologiques Oraux Normaux	E.1. Microbiologie-Parasitologie-Virologie	2,5	1h30	2,5
		E.2. Immunologie	1,5	1h	1,5
UE 2.4.3 conservable	Compétences Linguistiques -	E.1. Anglais	1	CC	1,5
UE 2.4.4 conservable	Compétences Numériques - PIX (Certification)	E.1. Informatique	1	CC	1,5
UE 2.4.5 conservable	Compétences Méthodologie & Recherche Scientifique	E.1. Méthodologie scientifique OMICS	1	0h30 Quizz box	1,5
UE 2.4.6 conservable	Compétences Théoriques Chirurgie Orale - Médecine Orale & Parodontologie	E.1. Chirurgie orale et médecine orale	1,5	1h	1,5
		E.2. Parodontologie	1,5	1h	1,5
		E.3. Oxyologie	1	0h30mn Quizz box	1
UE 2.4.7 conservable	Compétences Théoriques Réhabilitation Orale Mention Odontologie Restauratrice -Endodontie	E.1. Odontologie conservatrice et endodontique	2,5	1h30	2,5
		E.2. Prothèses	2,5	1h30	2,5
UE 2.4.8	Compétences Anatomie Morphologie & Imagerie Dentaire	E.1. TP. Anatomie-Dentaire tête et cou	Validation	CC	0.5
		E.2. TP Morphologie Dentaire	validation	CC	0.5
UE 2.4.9	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Odontologie Restauratrice -Endodontie	E.1. TP. Odontologie restauratrice	Validation	CC	1,5
		E.2. TP Odontologie endodontique	Validation	CC	1,5
UE 2.4.10	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Prothèses	E.1. TP. Prothèse amovible partielle	Validation	CC	1,5
		E.2. TP Prothèse fixée	Validation	CC	1,5
UE 2.4.11 conservable	Enseignement de libre choix 1	E.1.	Validation		3
Total					30

Colonne « durée examen » si indication horaire=
Contrôle terminal



UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 3.5.1 conservable	Compétences Biologie Orales Spécialisées	E.1. Microbiologie orale	1,5	1h30	1.5
		E.2. Sémiologie biologique	1	1h	1.5
UE 3.5.2 Conservable	Compétences Méthodologie et recherche scientifique	E.1. La recherche clinique en Odontologie	1	CC	1
		E.2. Apprentissage par étude de cas	1		
UE 3.5.3 conservable	Compétences Linguistiques - (Certification)	E.1. Anglais	1	CC	1
UE 3.5.4 conservable	Compétences Théoriques traitement et Réhabilitation Orale	E.1. Odontologie conservatrice et endodontique	3	1h30	3
		E.2. Prothèses	2,5	1h30	2,5
		E.3. Biomatériaux	1,5	1h	1
		E.4. Orthopédie Dento-Faciale	1	1h	1
UE 3.5.5 conservable	Compétences Théoriques Chirurgie Orale - Médecine Orale & Parodontologie	E.1. Chirurgie orale et médecine orale	1,5	0h30	1,5
		E.2. Parodontologie	1.5	1h30	1
UE 3.5.6 conservable	Certification Radioprotection des patients 2	E.1. TP Imagerie	Validation	CC	1.5
UE 3.5.7	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Odontologie Restauratrice -Endodontie	E.1. TP. Odontologie restauratrice 3	Validation	CC	1
		E.2. TP Odontologie endodontique 3	Validation	CC	1,5
UE 3.5.8	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Prothèses	E.1. TP. Prothèse amovible partielle 3	Validation	CC	1,5
		E.2. TP Prothèse fixée 3	Validation	CC	1
		E.3. TP Prothèse totale 1	Validation	CC	2
UE 3.5.9	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Occlusion & Dysfonctions	E.1. Occlusion	1,5	1h	2,5
		E.2. TP Occlusion 1	Validation	CC	1
UE 3.5.10 conservable	Enseignement de libre choix 3	E.1. (voir annexe A)	Validation		3
Total					30

Colonne « durée examen » si indication horaire=
Contrôle terminal



UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 3.6.1 conservable	Compétences en Santé Publique	E.1. Epidémiologie-prévention	1	1h30	1
		E.2. Service Sanitaire	1	1h30	1
UE 3.6.2 conservable	Compétences Théoriques traitement et Réhabilitation Orale	E.1. Odontologie conservatrice et endodontique	3	1h30	3
		E.2. Prothèses (voir annexe 3)	3	1h30	3
		E.3. Odontologie Pédiatrique	3	1h	3
UE 3.6.3 conservable	Compétences Théoriques Chirurgie Orale - Médecine Orale & Parodontologie	E.1. Chirurgie Orale et Médecine Orale	1,5	0h30 Quizzbox	1,5
		E.2. Parodontologie	1,5	1h30	1,5
		E.3. Pharmacologie	2,5	1h	0,5
UE 3.6.4 conservable	Compétence linguistique (Certification)	E.1. Anglais	1	cc	0,5
UE 3.6.5 Conservable	Compétences Méthodologie et recherche scientifique	E.1. Les dispositifs médicaux de la sphère orale	1	CC	
		E.2. Apprentissage par études de cas	1	CC	1
UE 3.6.6 Conservable	Certification en Radioprotection des patients 3	E.1. Sémiologie radiologie (Voir Annexe 2)	1	1h	1
UE 3.6.7	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Odontologie Restauratrice -Endodontie	E.1. TP. Odontologie restauratrice 4	Validation	CC	1
		E.2. TP Odontologie endodontique 4	Validation	CC	1,5
UE 3.6.8	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Prothèses	E.1. TP. Prothèse amovible partielle 4	Validation	CC	2
		E.2. TP Prothèse fixée 4	Validation	CC	1,5
		E.3. TP Prothèse totale 2	Validation	CC	2,5
UE 3.6.9	Compétences Pré-Cliniques Réhabilitation Orale Mention Occlusion & Dysfonctions	E.1. TP Occlusion 2	Validation	CC	1
UE 3.6.10 conservable	Stage clinique	E.1.	Validation		0,5
UE 3.6.11 conservable	Enseignement de libre choix 4	E.1. (voir annexe A)	Validation		3
Total					30

Stage infirmier : stage de 3 semaines. Validation prononcée sur des critères d'assiduité, de compétences et de comportement.

Stage clinique : stage d'une dizaine d'heures au Centre de Soins Dentaires. Validation prononcée sur des critères d'assiduité, de compétences et de comportement.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

Certification en Radioprotection des patients 1 : obtenir la moyenne

Certification en Radioprotection des patients 2 : obtenir la moyenne

Certification en Radioprotection des patients 3 : obtenir la moyenne

MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne. (*)

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie : remplir les exigences de validation. (*)

(*) : pour la rentrée 2020-2021, il faudra introduire dans les MCC des DFASO et DFTCC la notion de certification 4, 5, 6 et 7

Annexe 3 : L'enseignement E2 Prothèse sera validé sous réserve de la restitution de l'ensemble du matériel de trousse dentaire prêté par la faculté à l'étudiant à l'entrée du cycle DFGSO.